



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board

Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-1.138-97

Remplace CAN/CGSB-1.138-93

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur

Withdrawn/Retirée



Norme nationale du Canada

La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Tournant sur la plate-forme Windows, elle est mise à jour trimestriellement. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — <http://w3.pwgsb.gc.ca/cgsb>.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

- | | |
|---------------------------|--|
| par téléphone | — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement) |
| par télécopieur | — (819) 956-5644 |
| par la poste | — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6 |
| en personne | — Place du Portage
Phase III, 6B1
11 rue Laurier
Hull, Québec |
| par courrier électronique | — cgsb@piper.pwgsb.gc.ca |
| sur le Web | — http://w3.pwgsb.gc.ca/cgsb |

PEINTURE-ÉMULSION (LATEX) MATE, D'EXTÉRIEUR

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, décembre 1997, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

Benner, H.J. <i>Président</i>	Lanark Coating Services Ltd.
Abel, B.	ORTECH
Alvarez, E.	Défense nationale
Ankenmann, H.	Anchor Consultants Inc.
Araujo, T.	Triodem Technical Services Ltd.
Auger, A.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Bailey, J.	Rohm & Haas Canada Inc.
Balmer, S.R.	ICI Paints (Canada) Inc.
Braund, V.	General Paint Ltd.
Cochrane, A.J.	Matchless Paints
Craan, A.G.	Santé Canada
Desbiens, Y.	Stablex
Hamill, I.	Color Your World
Lavoie, L.	Home Hardware Stores Ltd.
Mills, G.	Mills Paint and Wallcoverings
Mocnaj, R.	International Paints (Canada) Ltd.
Patterson, W.J.	HCI Stanchem
Philipp, H.	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Philips, N.	Défense nationale
Pouw, capt J.	Défense nationale
Raine, R.	Ministère des Transports et de la Voirie, Colombie-Britannique
Rigby, A.	Benjamin Moore and Company Ltd.
Simpson, G.	Sico Inc.
Wiezoreck, G.	Master Painters & Decorators Association of British Columbia
Williams, R.	The Sherwin-Williams Co.
Craig, W. <i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

PEINTURE-ÉMULSION (LATEX) MATE, D'EXTÉRIEUR**1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à la peinture-émulsion (latex) destinée à être utilisée à l'extérieur sur le bois apprêté et sur la maçonnerie, notamment le béton, la brique, les blocs de laitier, le stuc, les blocs de béton et les tuiles non vitrifiées.
- 1.2 La peinture peut être utilisée sur les bardeaux et parements en fibrociment¹; cependant, comme la plupart des parements en fibrociment sont imperméabilisés, il faut attendre au moins un an avant d'appliquer cette peinture.
- 1.3 Bien que non prévue pour le métal, la peinture conforme à la présente norme peut être utilisée sur les surfaces métalliques qui présentent des caractéristiques particulières et qui ont préalablement été recouvertes d'une peinture primaire.
- 1.4 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
CAN/CGSB-1.100 — Peinture-émulsion mate d'intérieur
CAN/CGSB-1.119 — Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
1-GP-189 — Peinture d'impression extérieure aux résines alkydes, pour le bois
CAN/CGSB-1.203 — Peinture-émulsion (latex) d'impression, extérieure, pour bois.
- 2.1.2 Santé Canada
Règlement sur les produits dangereux (produits de revêtement liquides).
- 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)
D 1210 — Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment — Vehicle Systems by Hegman-Type Gage
D 2486 — Test Method for Scrub Resistance of Wall Paints
D 3960 — Practice for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings
D 4587 — Practice for Conducting Tests on Paint and Related Coatings and Materials Using a Fluorescent UV-Condensation Light- and Water-Exposure Apparatus.
- 2.1.4 U.S. General Services Administration
Federal Standards
595B — Colors Used in Government Procurement.

¹Ce type de peinture ne convient pas aux stucs magnésiens.

- 2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture doit être constituée de pigments appropriés convenablement dispersés dans un milieu de suspension de type émulsion.
- 3.2 La peinture fournie doit pouvoir s'appliquer au pinceau, au rouleau ou encore de façon satisfaisante au pistolet, lorsqu'elle est diluée avec de l'eau selon les instructions du fabricant.
- 3.3 La peinture ne doit pas former de peau, s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine non ouvert, pendant un an à compter de la date d'expédition, lorsqu'elle est entreposée à des températures comprises entre 5 et 40°C. Au terme de cette période, la peinture doit pouvoir se mélanger facilement, par remuage, en un état uniforme et satisfaire aux exigences d'applicabilité et d'aspect (par. 4.13). Le récipient ne doit accuser aucun signe de détérioration ni de rouille, à l'exception du rebord qui peut présenter quelques traces de rouille.
- 3.4 **Couleur** — La couleur du revêtement doit être conforme à la couleur et au numéro correspondant à U.S. Federal Standard 595B ou à une couleur commerciale adéquatement définie, selon les prescriptions (par. 7.1).
- 3.5 **Éléments toxiques** — La peinture doit être fabriquée conformément aux exigences relatives du Règlement sur les produits dangereux (revêtements liquides) en ce qui a trait aux éléments toxiques désignés.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture doit satisfaire aux exigences particulières suivantes, lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes d'essai prescrites.

		Méthode d'essai			
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
4.1	Consistance, unités Krebs	70	—	4.5	—
4.2	Durée de séchage, durci à cœur, h	—	2	5	—
		Méthode A			
4.3	Brillant à 60°, unités	—	20	13.1	—
4.4	Finesse de broyage, Hegman	2	—	—	D 1210
4.5	Composé organique volatil (COV), g/L	—	250	—	D 3960
4.6	Pouvoir couvrant — À l'essai de la méthode 14.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, les carreaux blancs et noirs ou noirs et gris de la carte de pouvoir couvrant doivent être masqués par le feuil sec de peinture appliquée à l'état frais à une épaisseur de 125 µm pour toutes les couleurs, sauf pour le blanc et les couleurs vives comme les jaunes, les orangés, les rouges et les bleus pour lesquelles une épaisseur de 150 µm est prévue.				
4.7	Uniformité des couleurs — Lorsque le feuil de la peinture est éprouvé conformément à la méthode 12.8 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit y avoir aucune différence de couleur entre la partie du feuil frottée jusqu'à ce que le feuil commence à durcir et la partie du feuil qui a séché sans être touchée.				
4.8	Résistance à l'exposition accélérée aux intempéries — À l'essai de la méthode 122.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et de l'al. 6.2.1, le farinage ne doit pas être supérieur à celui du n° 6 de l'ASTM. Il ne doit y avoir ni faïençage, ni craquelage, ni changement notable de couleur à l'essai de l'al. 6.2.1. Les panneaux doivent être préparés conformément à l'al. 6.2.1.				
4.9	Résistance aux alcalis — Deux couches de peinture qui ont séchées pendant 48 h doivent résister à l'action d'une solution d'hydroxyde de sodium de 0.1 mol/L pendant 1 h sans présenter de signes de cloquage, de frisage ou de détrempe lorsqu'elles sont examinées immédiatement après l'application de la solution. Après une période de				

séchage ultérieure de 30 min, aucun changement par rapport à la couleur initiale ne doit être noté lorsque les couches de peinture sont éprouvées conformément à la méthode 106.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

4.10 **Résistance aux averse** — Lorsqu'il est exposé à un jet d'eau continu pendant 5 min, le feuil de peinture séché pendant 2 h ne doit pas être lavé de la plaque lors d'un essai effectué conformément à la méthode 110.11 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

4.11 **Souplesse** — Lorsque le feuil sec de peinture est soumis à l'essai de pliage à 0°C sur un mandrin de 6.4 mm conformément à la méthode 119.4 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit présenter aucun signe de craquelage ni de pelage.

4.12 **Lessivabilité** — À l'essai de la méthode 125.2 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, un feuil de peinture séchée pendant 7 d doit résister à 2000 cycles de frotage sans laisser apparaître la couleur contrastante de la couche de fond sur une longueur totale de plus de 13 mm dans le sens de la passe. Utiliser des panneaux Leneta P-121-10N maintenus en place dans l'appareil de lessivabilité, de la manière décrite dans D 2486 de l'ASTM.

4.13 **Applicabilité et aspect**

4.13.1 **Méthode**² — Monter à la verticale un panneau de plâtre de 1.2 × 1.2 m. À l'aide d'un rouleau ou d'un pistolet, de façon à éviter les marques de pinceau, appliquer une couche de peinture-émulsion d'impression pour murs intérieurs CAN/CGSB-1.119 teintée pour avoir une couleur similaire au «Gris 36373» de la U.S. Federal Standards 595B. Après séchage pendant 2 h, appliquer au pinceau une couche de peinture-émulsion CAN/CGSB-1.100 noire mate pour former un «X» d'un coin à l'autre dont les branches ont approximativement 150 mm de largeur, en appliquant le pinceau transversalement sans suivre un tracé rectiligne et laisser sécher pendant 24 h.

Imbiber de produit à l'essai un rouleau de 190 mm dont la longueur des poils est de 6 mm. En utilisant le rouleau imbibé, appliquer le produit sur toute la surface du panneau. Noter la facilité d'application et les caractéristiques de moussage. Laisser sécher pendant 18 h. Appliquer au pistolet une deuxième couche de produit à l'essai sur la moitié gauche du panneau. Noter les caractéristiques d'application au pistolet. Sur la moitié droite du panneau, appliquer au pinceau une bande d'une largeur de 100 mm autour du périmètre. Noter les caractéristiques d'application au pinceau. Cinq minutes après l'application de la couche au pinceau, appliquer une couche au rouleau sur la moitié droite du panneau, en faisant chevaucher les couches appliquées au pistolet et au pinceau sur environ 50 mm. Après séchage pendant 24 h, examiner le panneau. Il doit être exempt de coulures, de festons et de particules grossières. À une distance de 1.5 m, il ne doit y avoir aucun signe de cratères ou de bullage dans le feuil sec. La finition doit présenter une texture, un brillant et une couleur uniformes. Le «X» noir ne doit pas être visible.

4.14 **Sensibilité à l'eau** — À l'essai de l'al. 6.2.2, le feuil de peinture après séchage de 2 h et une exposition de 1 h au brouillard ne doit présenter aucun signe de cloquage, de perte d'adhérence ni de détérioration.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.

5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences édictées par les lois et règlements applicables, chaque contenant doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:

Désignation du produit

Numéro de norme: CAN/CGSB-1.138-97

Couleur et numéro de la norme U.S. Federal Standard 595B ou identification de la couleur commerciale, suivant le cas

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant (si pertinent)

Date de fabrication

²La présente méthode est une version modifiée de la méthode 134.7 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

Indications de dilution (avec de l'eau) pour l'application au pistolet et pour l'application au pinceau et au rouleau sur de la maçonnerie

AVERTISSEMENT précisant de tenir le produit à l'abri du gel.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

6.2 Essais

6.2.1 **Résistance à l'exposition accélérée aux intempéries** — Appliquer deux couches de la peinture à l'essai sur des plaques de bois (voir la méthode 122.4 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, sauf que les peintures d'impression doivent être conformes à la norme 1-GP-189 de l'ONGC et à CAN/CGSB-1.203). Appliquer une couche de finition sur les plaques revêtues des deux peintures d'impression; ces mêmes panneaux doivent satisfaire aux exigences de cet essai. Effectuer l'essai conformément à D 4587 de l'ASTM et à la méthode 122.4 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, en utilisant des lampes UVA 340. Le cycle de fonctionnement doit comprendre 4 h d'exposition UV à 60°C, puis 4 h de condensation à 50°C, et ce, pendant 15 d.

6.2.2 **Sensibilité à l'eau** — Poncer les plaques en pin blanc mesurant 125 × 225 × 20 mm et appliquer au pinceau sur tous les côtés (ONGC 1-GP-71, méthode 97.2) une couche de peinture d'impression conforme à la norme 1-GP-189 ou à CAN/CGSB-1.203 et laisser sécher pendant 7 d (ONGC 1-GP-71, méthode 130.1). Appliquer une couche de la peinture à l'essai sur la surface des plaques revêtues d'une peinture d'impression et laisser sécher pendant 2 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Exposer les plaques à $23 \pm 2^\circ\text{C}$ à environ 60° de l'horizontale pendant 1 h au brouillard pulvérisé par 6 buses (Monarch H-261, n° 3.00, arc de pulvérisation de 120°) montées sur un cadre en cuivre mesurant 0.9 × 1.2 m et disposées à une distance entre-axes de 450 mm de manière à former un rectangle de 1.2 mm au-dessus des plaques. Les buses doivent être raccordées à une conduite d'eau qui fonctionne à une pression comprise entre 400 et 430 kPa de façon à produire une brume légère et continue. Chaque buse doit avoir un débit d'eau de 5.7 ± 0.5 L/h. Immédiatement après l'exposition, enlever les plaques et les examiner afin de déterminer s'il y a cloquage, perte d'adhérence ou autres signes de détérioration.

7. REMARQUES

7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

- a. Couleur de la peinture (par. 3.4)
- b. Préparation pour la livraison, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1).

7.2 Pratique recommandée

7.2.1 La peinture ne doit pas être appliquée à des températures inférieures à 10°C. Étant donné que les couleurs vives (comme les jaunes, les orangés, les rouges et les bleus) peuvent ne pas présenter un pouvoir couvrant adéquat, il peut être nécessaire d'appliquer plusieurs couches et d'avoir recours à des techniques spéciales pour obtenir un revêtement de finition satisfaisant.

7.2.2 **Subjectiles de maçonnerie non peints** — La peinture peut être utilisée sur les maçonneries neuves après un séchage d'au moins 30 d et(ou) lorsque la teneur en eau est inférieure à 12%. Les subjectiles en maçonnerie solides et dépourvus d'écailles détachées, de saleté et d'efflorescence ne requièrent pas d'encollage ni d'apprêt avant l'application de la peinture. Les écailles détachées et les saletés doivent être complètement enlevées avant l'application. Par temps très chaud et sec, il peut être avantageux d'humidifier légèrement la surface avant d'appliquer la peinture, surtout s'il s'agit d'une surface poreuse.

7.2.3 **Subjectiles en maçonnerie peints** — Les surfaces doivent être propres, solides et dépourvus de saletés et d'écailles détachées. La peinture ne doit pas être appliquée sans traitement préalable sur des surfaces farinantes ou poudrantes. Les surfaces revêtues d'une ou deux couches de peinture modérément farinante peuvent être traitées par l'application (au pinceau) d'un vernis aux résines alkydes conforme à CAN/CGSB-1.102. Dans le cas de surfaces revêtues de plusieurs couches de peinture au ciment ou de surfaces très farinantes, seul le décapage au jet de sable permet d'obtenir de bons résultats.

- 7.2.4 **Subjectiles en bois non peints** — La peinture peut être appliquée sur les surfaces en bois non peinturées après l'application d'une couche de peinture d'impression conforme à la norme 1-GP-189 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.203. Deux couches de peinture doivent être appliquées avec une durée de séchage de 24 h entre les couches. Pour obtenir les meilleurs résultats, la peinture doit être appliquée après 24 h mais avant 72 h après l'application de la couche d'impression.
- 7.2.5 **Subjectiles en bois déjà peints** — Les surfaces doivent être propres, solides et dépourvues de saletés et d'écailles détachées. Décaper toutes les surfaces où la peinture présente des cloques, des craquelures ou des écailles, à l'aide d'une brosse métallique ou d'un grattoir, puis faire des retouches avec la peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.203. Pour réaliser un système résistant au cloquage sur un revêtement qui n'a pas tenu, décaper toute l'ancienne peinture et procéder de la façon indiquée à l'al. 7.2.4. Si l'ancien revêtement est en bon état mais excessivement farinant, appliquer d'abord une couche de peinture d'impression conforme à la norme 1-GP-189 de l'ONGC ou à CAN/CGSB-1.203. Appliquer la peinture conforme à CAN/CGSB-1.138 sur toute la surface.
- 7.2.6 **Subjectiles en métal** — Lorsque la peinture est appliquée sur des surfaces d'acier, la peinture d'impression doit être conforme à CAN/CGSB-1.40, CAN/CGSB-1.210 ou CAN/CGSB-1.212. Dans le cas de métaux non ferreux, appliquer une peinture d'impression conforme à CAN/CGSB-1.121, CAN/CGSB-1.212 ou CAN/CGSB-1.213.
- 7.2.7 Pour l'application dans des lieux géographiques précis, des fongicides peuvent être requis conformément à l'entente intervenue entre les parties en cause.
- 7.2.8 Pour plus de précisions concernant la préparation des surfaces et les autres systèmes disponibles, consulter la norme CAN/CGSB-85.100.
- 7.3 **Entreposage** — Cette peinture doit être entreposée à des températures comprises entre 5 et 30°C et ne doit pas être exposée à des températures de plus de 50°C ni au gel. Tout produit qui a gelé une ou deux fois doit être vérifié avant d'être utilisé.
- 7.4 **Publications connexes**
- 7.4.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
- CAN/CGSB-1.40 — Peinture pour couche primaire, aux résines alkydes, anticorrosion, acier de construction
- CAN/CGSB-1.102 — Vernis d'obturation aux résines alkydes
- CAN/CGSB-1.121 — Enduit aux résines vinyliques, préparation des surfaces métalliques (peinture primaire réactive vinylique)
- CAN/CGSB-1.210 — Peinture primaire aux résines alkydes à séchage rapide pour acier de charpente
- CAN/CGSB-1.212 — Peinture primaire sans chromate ni plomb, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger
- CAN/CGSB-1.213 — Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire) pour l'acier et l'aluminium
- CAN/CGSB-85.100 — Peinturage.
- 7.5 **Sources de diffusion des publications de référence**
- 7.5.1 Les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 7.4.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (819) 956-5644.
- 7.5.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits, Immeuble principal de Statistique Canada, bureau 1000, Parc Tunney, Ottawa, Ontario K1A 0K9. Téléphone (613) 957-9545. Télécopieur (613) 952-1994.
- 7.5.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par l'American Society for Testing and Materials, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., ou par le Conseil canadien des normes, Direction de la vente des normes, 45, rue O'Connor, bureau 1200, Ottawa, Ontario K1P 6N7.
- 7.5.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par le Superintendent of Documents, U.S. Government Printing Office, Washington, DC 20402.



Notes



Withdrawn/Retirée